

SNUipp



SNUipp-FSU

infos

Suppl. au n° 115 - Mai, Juin, Juillet 2015

LES MÊMES DROITS POUR TOUS !

ÉDITO

Le fonctionnaire à l'étranger a aussi des droits !

Chaque fois qu'elle en a l'occasion, l'administration n'a de cesse de rappeler leurs obligations aux fonctionnaires détachés à l'étranger.

Alors que les tâches des enseignants s'alourdissent (concertation sur les nouveaux programmes sans dégager du temps, projets imposés, réunions qui se multiplient, tâches administratives inutiles et chronophages...), la tendance à l'autoritarisme s'accroît : dans certains établissements, l'absence de dialogue social conduit inévitablement à des situations conflictuelles, voire des sanctions et des procédures.

Les enseignants ont des obligations, mais ils ont aussi des droits, comme le droit de liberté d'opinion, le droit syndical, le droit à la rémunération, à la formation ou au congé... Depuis l'an dernier, le SNUipp a demandé à l'AEFE l'ouverture d'un chantier sur l'extension ou l'adaptation à l'étranger des mêmes droits qu'en France afin de prendre en compte la situation personnelle des agents (longue maladie entre autres), leur volonté de formation personnelle et leur exigence de percevoir une juste rémunération.

Si l'AEFE a accédé enfin à notre demande, elle doit donner beaucoup plus de gages de bonne volonté pour faire avancer concrètement ces dossiers plutôt que de céder à la tentation autoritaire.



25 ANS

Joyeux anniversaire AEFÉ !

L'Agence pour l'enseignement français à l'étranger (AEFE), établissement public d'Etat, a organisé, du 8 au 10 avril 2015, plusieurs événements pour célébrer ses 25 années d'existence. Mais y a-t-il vraiment raison de faire la fête ?

En 1990, l'AEFE a été créée principalement pour assurer les missions de service public relatives à l'éducation en faveur des enfants français établis hors de France, et pour contribuer, notamment par l'accueil d'élèves étrangers, au rayonnement de la langue et de la culture françaises. Depuis sa création, la demande de scolarisation dans ses établissements n'a cessé d'augmenter et les inscriptions ont suivi : pas moins de 100.000 élèves supplémentaires sur ces dernières années.

Malheureusement, la priorité à l'éducation, mesure phare du quinquennat de François Hollande, n'a pas trouvé sa traduction dans son réseau d'enseignement à l'étranger : la France, loin d'y promouvoir une politique budgétaire favorisant un système éducatif de qualité et à la hauteur des ambitions, n'a proposé qu'une série de restrictions : de la baisse des crédits de l'Agence en 2014 et 2015 au maintien du plafond d'emplois des détachés, en passant par le blocage des enveloppes indemnitaires et de celle des bourses scolaires.

La dégradation des missions de service public et la politique de privatisation du réseau, entamée sous le gouvernement précédent, se sont poursuivies avec les conséquences que l'on sait : fermetures ou déconventionnements d'établissements, envolée des frais de scolarité (+47% en 5 ans), précarisation de la situation des personnels, augmentation des effectifs par classe, atteintes aux droits des personnels et aux droits syndicaux...

Depuis plusieurs années, le SNUipp n'a eu de cesse de dénoncer la politique du « toujours plus avec moins » qui se traduit par la marchandisation de l'enseignement français à l'étranger au profit de la « diversification » de l'offre éducative (établissements partenaires, voire hors réseau homologué...).

Le dernier Plan d'orientation stratégique et la mission Cordery/Lepage, visant à contrôler les frais de scolarité, loin de recommander un changement d'orientation politique et plus d'engagement de l'Etat, ne font que proposer des pistes conduisant à ouvrir encore davantage le réseau à l'enseignement privé dans les années qui viennent. Ces orientations prônent avec insistance un retour à un système employant partout des enseignants sous contrat local, ce qui était le cas avant 1990. En fait d'anniversaire, on se demande si l'on n'est pas en train par avance de célébrer un bel enterrement...



Dans ce contexte, le SNUipp a décidé de ne pas participer aux différentes manifestations relatives au 25 ans de l'AEFE. Pour partager le gâteau, tirer des feux d'artifice et sabler le champagne, encore aurait-il fallu avoir de vrais motifs de réjouissances ! Et la certitude qu'un jour, on célébrera le cinquantenaire de l'AEFE...

Le SNUipp, avec le SNES, appelle à un changement d'orientation pour la réussite de tous les élèves et à un retour aux valeurs telles qu'elles ont été définies lors de la création de l'établissement public il y a 25 ans. Le SNUipp, avec le SNES, demande aussi à l'AEFE et à sa tutelle de redonner à l'opérateur public les moyens de ses ambitions : une dotation suffisante et l'augmentation du nombre de postes en détachements pour éviter à 700 titulaires du réseau une interruption de carrière...

Rédaction : Jean-Michel CHASSAGNE,
Christophe LE BOLC'H, Pierre-Yves MIRAGLIESE.

Mise en page :
Jérôme Quéré

SOMMAIRE

- p.1 : édito
- p.2 : 25 ans de l'AEFE
- p.3 : AEFÉ : quel dialogue social ?
- p.4 : Elections professionnelles
- p.5 à 7 : Les mêmes droits pour tous !
- p.8 : Le SNUipp-FSU Hors de France

SNUipp infos, publication nationale du
Syndicat National Unitaire des Instituteurs,
professeurs des écoles et Pégc,
128 Bd Blanqui, 75013 Paris
Tél 01.40.79.50.00
email : snuipp@snuipp.fr
Imprimé par nos soins -

Prix du numéro : 0,80 €
CPPAP 0919 S 05288 - ISSN 0183-
0244
Directeur de publication :
Jean-Pierre Clavere
Publication trimestrielle

AEFE : Quel dialogue social ?

Les récentes dérives autoritaires constatées dans le réseau témoignent d'une conception bien particulière du dialogue social à l'AEFE. Et dont les personnels font les frais...

En centrale : l'AEFE ne joue pas le jeu !

C'est en 2011 qu'ont été formalisées les premières réunions de dialogue social à l'Agence, initialement pour la réécriture de circulaires sur la gestion administrative des agents détachés. Dans un esprit constructif et dans l'intérêt des personnels, le SNUipp a accepté d'y participer mais l'exercice (qui n'est pas un exercice de cogestion) montre ses limites quand l'Agence ne joue pas le jeu.

Certes, de nouveaux droits, comme le temps partiel ont été obtenus, des améliorations ont été apportées grâce à la prise en compte de certains amendements du SNUipp sur les autorisations d'absences, les CCPLA ou encore le recrutement des résidents.

Pour autant, le dialogue social ne doit pas être à sens unique : le SNUipp a utilisé ce cadre pour faire des propositions, notamment sur l'extension des droits en matière de rémunération, de formation ou de congé (voir pages 5, 6 et 7), mais en mars dernier, l'Agence a décidé unilatéralement de reporter ces discussions à l'année prochaine ! Comble : seule figurait, à l'ordre du jour de la réunion de dialogue social du 16 avril dernier, une proposition de l'AEFE sur les fins anticipées de mission visant à déléguer aux chefs d'établissements une prérogative de la directrice de l'Agence, celle de suspendre un agent qui pourrait poser problème ! Exit les avancées pour les personnels, place à l'autoritarisme ! Une véritable provocation pour les syndicats de la FSU qui ont refusé d'y participer. Pour le SNUipp, le dialogue social doit être constructif, respectueux des personnels et visant à améliorer leurs conditions d'exercice.

Dans les établissements : dérive autoritaire

Sur le terrain, le dialogue social se construit parfois dans de bonnes conditions avec les équipes d'encadrement. Question de bonne volonté... Mais, dans certains établissements, la tendance au durcissement est manifeste : remise en question de la représentation syndicale, entraves au droit de grève, publication sur Internet de noms de grévistes, interdiction aux recrutés locaux de participer aux réunions syndicales, pressions et autres intimidations, constitution de dossiers, lettres de "recadrage", non renouvellements de détachement, fins de mission anticipées... Et au lieu d'inciter à un vrai dialogue, l'Agence couvre le plus souvent les administrations locales au détriment des personnels, parfois contraints de s'en remettre à la justice.



Rio en première ligne

Illustration de la dérive actuelle, notre représentant SNUipp au lycée Molière de Rio a été récemment "remercié" car jugé trop "contestataire" par sa hiérarchie. Déboutée en référé par le tribunal administratif, l'agence a été contrainte de le réintégrer... mais lui



a infligé une mesure de suspension à la date de son retour en poste ! Une stratégie d'acharnement procédurier symptomatique de l'état d'esprit actuel de l'AEFE.

Un conflit qui tombe bien mal dans une atmosphère anxiogène pour les enseignants dont le devenir reste suspendu à la nouvelle convention, en cours de négociation avec l'Agence. Face à un comité de gestion aux idées bien éloignées de la notion de service public et ouvertement hostile au droit syndical, l'Agence doit faire respecter les droits des personnels - qui ont besoin d'être soutenus et pas sanctionnés - et défendre leur statut.

Un début d'amende honorable ?

C'est pour tout cela que le SNUipp a appelé à la grève, les 3 février et 9 avril, lancé une pétition contre l'autoritarisme et l'arbitraire signée massivement par les personnels, boycotté la réunion de dialogue social du 16 avril, refusé de participer aux célébrations des 25 ans de l'AEFE et interpellé la directrice et la DRH, le 6 mai dernier. Suite à ces mobilisations, l'Agence a retiré le projet de texte sur les fins anticipées de mission. Un nouveau groupe de travail s'est tenu le 12 mai et a permis d'obtenir un premier bougé de l'Agence sur le congé de présence parentale et le congé de solidarité familiale. Mais face à une telle crise de confiance, il en faudra davantage pour convaincre les personnels de la réelle volonté de l'AEFE d'un dialogue social apaisé et constructif, en centrale comme dans tous les établissements.

Le dialogue social selon la Mission laïque française

A la MLF aussi, la notion de dialogue social n'est pas évidente : au Maroc, des menaces sur les reconductions de contrats accompagnent des mesures statutaires régressives pour les enseignants qui n'acceptent pas les nouvelles conditions contractuelles.

ELECTIONS AEFE - MLF

ELECTIONS AEFE - 4 DÉCEMBRE 2014

Le SNUipp et la FSU plus que jamais renforcés !

Retour sur les élections professionnelles, où le SNUipp et la FSU ont largement conforté leur représentativité en Comité technique et dans les Commissions paritaires centrales et locales de l'AEFE.

La FSU, avec 54,7% des voix, a obtenu 4 sièges sur 5 au Comité technique (+1 siège). Avec 62,6% des suffrages à la CCPCA (Commission consultative paritaire centrale), le SNUipp a progressé de 6 points et détient désormais 4 sièges sur 5 (+1 siège).

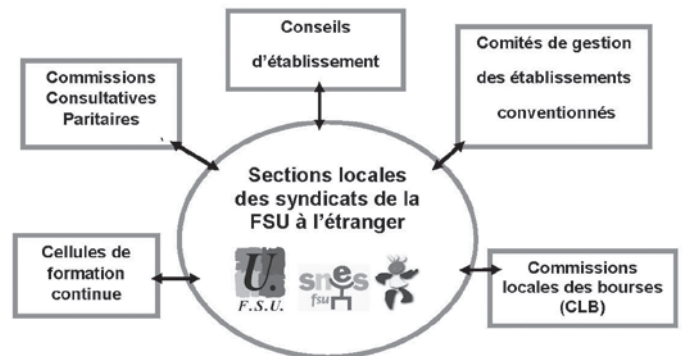
Dans les autres commissions paritaires centrales : le SNES a conservé 5 sièges sur 5 en CCPC «A» (agrégés) et en CCPC «B» (certifiés) avec, respectivement, 65,5% et 68,3% des suffrages. La FSU a fait son entrée en CCPC «E» (Personnel administratif, ouvrier et technique et personnel de la centrale) en décrochant un siège (16,6% des voix).

Dans les instances locales (CCPLA), le SNUipp a gagné des sièges (Italie, Allemagne, Russie, Portugal, Pays-Bas...), ou consolidé sa majorité (Espagne, Canada, Madagascar, Liban, Belgique, Chine, Egypte, Mexique, Sénégal, Turquie...).

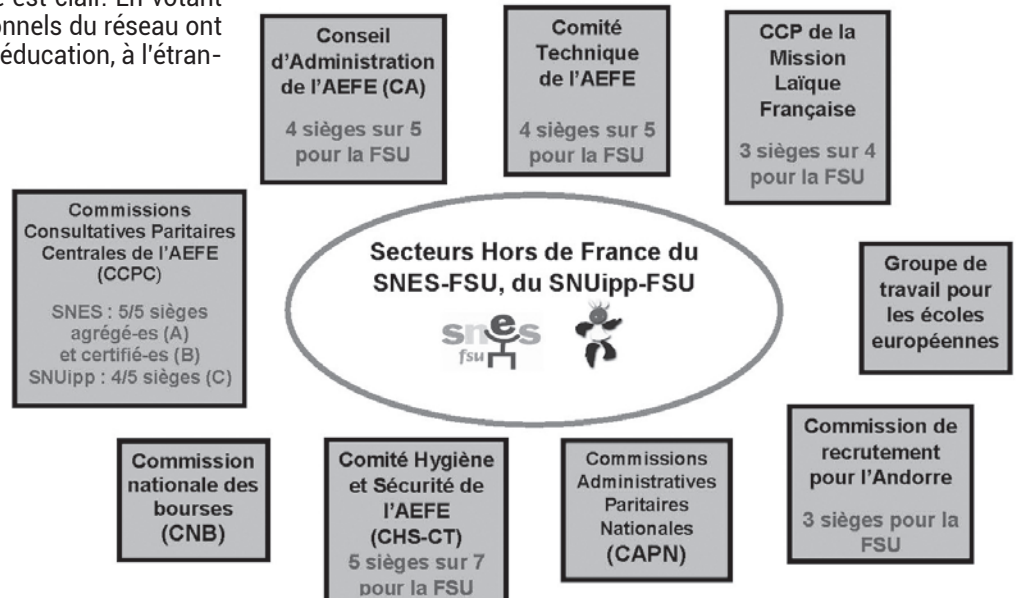
En France, le SNUipp est resté la première organisation syndicale du premier degré avec 44,3% des suffrages et plus de 20 points d'avance sur la seconde.

Merci à tous ceux qui ont contribué à renforcer si largement notre représentativité, en centrale comme dans les instances locales. Merci également à nos correspondants locaux dont la mobilisation et l'action au quotidien sur le terrain ont largement contribué à ce succès. Pour l'Agence, le message est clair. En votant pour le SNUipp et la FSU, les personnels du réseau ont choisi : priorité au service public d'éducation, à l'étranger comme en France !

Sections locales



En centrale



CCP DE LA MISSION LAÏQUE FRANÇAISE : la FSU progresse aussi !



Le SNUipp et le SNES ont poursuivi leur progression à la Mission laïque française pour atteindre 56,17% des voix (+6%). Une participation très importante (70%) et un beau résultat qui confortent les syndicats de la FSU pour la défense des personnels au sein du réseau MLF.

A l'avenir, la MLF devra tenir compte du résultat des urnes et adopter une posture bien plus respectueuse des syndicats et des personnels.

LES MÊMES DROITS POUR TOUS !

Depuis plusieurs années, le SNUipp se bat pour faire bénéficier les personnels à l'étranger de l'équivalent des droits de leurs collègues en France. Il a ainsi obtenu la reconnaissance du droit au temps partiel, l'instauration de l'indemnité de suivi et d'accompagnement des élèves et un premier bougé sur les indemnités statutaires des enseignants ASH et maîtres formateurs, le congé de présence parentale et le congé de solidarité familiale. Mais beaucoup reste encore à faire...

Ce que le SNUipp-FSU a obtenu :

Le temps partiel

Le temps partiel à l'AEFE avait, jusque-là, un caractère très exceptionnel. En 2013, suite à de multiples interventions, le SNUipp a obtenu la mise en place du temps partiel de droit (avec des quotités similaires à celles pratiquées en France) et du temps partiel sur autorisation à quotité variable (50 et 75%). Le taux de satisfaction des demandes est désormais proche de 100%.

A la Mission laïque, les détachés n'ont toujours pas droit au temps partiel.

L'ISAE

Dès l'instauration en France de l'indemnité de suivi et d'accompagnement des élèves, le SNUipp a demandé son extension à tous les enseignants, recrutés locaux comme détachés, dans tous les établissements de l'Agence et de la MLF. Il a lancé une pétition internationale qui a recueilli plus de 1300 signatures. Il a fallu attendre toutefois un an et demi d'interventions incessantes du SNUipp dans toutes les instances et auprès des élus des français de l'étranger pour voir enfin se débloquent la situation en cette fin d'année scolaire.

Les détachés AEFE doivent percevoir l'ISAE fin mai 2015 pour l'année 2013-2014, et fin juin 2015 au titre de 2014-2015. Depuis l'an dernier, un équivalent de cette indemnité est attribué aux recrutés locaux des établissements en gestion directe (EGD). Reste à obtenir son versement aux recrutés locaux des écoles conventionnées.

A la MLF, l'ISAE est versée aux enseignants détachés du réseau et aux recrutés locaux de l'OSUI, à hauteur de la moitié pour 2013-2014 et en totalité à partir de 2014-2015. Là encore, tous les recrutés locaux de la MLF doivent en bénéficier.

L'Indemnité de fonction particulière pour les enseignants maîtres formateurs et ASH détachés à l'AEFE

Après un long blocage sur la table du ministère du budget, faute de réelle volonté politique, le SNUipp a enfin obtenu de l'AEFE le versement de cette indemnité aux détachés (résidents et expatriés), titulaires du CAFIPEMF ou du CAPASH (ou équivalent), exerçant les fonctions de maître formateur ou d'enseignant ASH (arrêté du 26 février 2015).



Le congé de présence parentale et le congé de solidarité familiale

Le SNUipp a demandé à la DRH de l'Agence le traitement urgent de ces deux situations :

- **Le congé de présence parentale** est destiné au père ou à la mère fonctionnaire, lorsque la maladie, l'accident ou le handicap d'un enfant à charge présente une particulière gravité nécessitant une présence soutenue et des soins contraignants. Ce congé non rémunéré (maxi 310 jours ouvrés) ouvre droit, sous conditions de revenus, à l'allocation journalière de présence parentale versée par la CAF.

- **Le congé de solidarité familiale** peut être demandé lorsqu'un ascendant, un descendant, un frère, une sœur, une personne partageant le même domicile souffre d'une pathologie mettant en jeu le pronostic vital. Ce congé non rémunéré est accordé pour trois mois, il est renouvelable une fois. L'agent peut prétendre au versement d'une allocation journalière d'accompagnement d'une personne en fin de vie.

L'Agence a promis d'instruire ces dossiers et de faire propositions d'ici la fin 2015. Mais des autorisations d'absence sont d'ores et déjà envisageables pour permettre à des collègues de faire valoir leurs droits, même si l'AEFE ne garantit pas le versement de l'allocation dans le cas du CPC. N'hésitez pas à contacter le SNUipp HDF en amont de toute demande.



Ce que le SNUipp-FSU demande encore



EN MATIÈRE DE CONGÉS...

Congé maladie : la double peine à l'étranger !

A l'AEFE, au delà de 180 jours de congé maladie, le décret 2002-22 prévoit la réintégration d'office pour les détachés. A la mission laïque, cette durée est réduite à 90 jours ! C'est une véritable double peine pour les collègues victimes de pathologies sévères. Le SNUipp revendique l'allongement de la durée du congé maladie à un an, comme en France.

Le congé longue maladie

Le congé longue maladie est d'une durée maximale de 3 ans. L'agent est rétribué à taux plein pendant un an et à demi traitement pendant les 2 années suivantes. Le retour en poste après un congé longue maladie est étudié prioritairement mais seulement si des supports vacants sont disponibles, selon la circulaire 902 du 13 mars 2001. Pour le SNUipp, le retour en poste à l'étranger devrait être garanti dans tous les cas à l'issue d'un CLM.



Le mi-temps thérapeutique

Après six mois consécutifs de congé de maladie pour une même affection, les fonctionnaires peuvent être autorisés à accomplir un service à temps partiel pour raison thérapeutique, dans la limite d'un an. Les fonctionnaires concernés perçoivent l'intégralité de leur traitement. Le SNUipp demande l'application du même dispositif à l'étranger.



Le congé parental

Il s'agit d'une position du fonctionnaire instituée pour élever son enfant. Il est accordé à l'occasion de chaque naissance ou adoption au père ou à la mère jusqu'au 3^{ème} anniversaire de l'enfant. La période de congé parental compte intégralement pour la retraite et pour moitié dans l'avancement d'échelon. Comme pour le CLM, le SNUipp demande la possibilité, pour les collègues, d'un retour en poste à l'étranger après congé parental.

DROITS À LA FORMATION...

Des dispositifs de formation, dans le cadre d'un projet personnel, existent en France mais pas à l'étranger. Ils pourraient pourtant apporter une véritable «plus-value» aux équipes pédagogiques. Pour les détachés, comme pour les recrutés locaux, les besoins de formation sont pourtant avérés.



Le congé formation

Les fonctionnaires peuvent bénéficier d'un congé de formation professionnelle pour une durée maximale de trois ans sur l'ensemble de la carrière. Une indemnité mensuelle forfaitaire égale à 85% du traitement brut est servie. Le congé formation n'est pas compatible avec le détachement, les fonctionnaires sont donc dans l'obligation de réintégrer leur département d'origine. Le SNUipp revendique cependant d'aménager la possibilité d'un retour en poste à l'étranger après un congé formation.

Droit Individuel à la Formation (DIF)

Le droit individuel à la formation (DIF) concerne les personnels titulaires et non titulaires. Ce droit consiste en un nombre d'heures de formation mobilisable en fonction d'un projet personnel (20 heures par année de service). Le cumul maximum est de 120 heures. Le DIF est utilisé à l'initiative du collègue, pour des actions de formation, mais aussi pour la formation aux concours et examens, la réalisation de bilans de compétence ou la validation des acquis de l'expérience (VAE). Le SNUipp demande la création de ce dispositif à l'étranger.

Ce que le SNUipp-FSU demande encore

DU CÔTÉ DES RÉMUNÉRATIONS ...

Les mêmes indemnités diverses perçues en France

Le supplément familial de traitement (SFT)

Le supplément familial de traitement est un élément de traitement à caractère familial, ouvert aux fonctionnaires en fonction du nombre d'enfants à charge. Pour le SNUipp, l'avantage familial des résidents de l'AEFE ne doit pas seulement servir au règlement des frais de scolarité, il est aussi une prestation familiale à part entière puisqu'il est attribué en lieu et place des avantages familiaux (dont le SFT) accordés aux personnels en service en France. Le SNUipp réclame depuis longtemps sa revalorisation intégrant l'équivalent du SFT.

Pour les directeurs

Les directeurs en poste à l'étranger sont privés des bonifications indiciaires (NBI) et de l'indemnité de sujétion spéciale qu'ils perçoivent en France. Comme pour les enseignants maîtres formateurs et ASH, le SNUipp exige la publication d'un arrêté d'extension aux directeurs en poste à l'AEFE de ces indemnités de fonction particulière.



ET LA POLITIQUE D'ACTION SOCIALE À L'AEFE ?

Les trois dispositifs réglementaires ci-dessous excluent les personnels de l'opérateur public à l'étranger. Autant dire que l'AEFE ne suit pas les évolutions de la Fonction publique française. Il existe bien un Comité d'action sociale à l'Agence, mais les agents de l'étranger sont exclus de son périmètre.

Le dispositif GIPA (garantie individuel du pouvoir d'achat)

La garantie individuelle du pouvoir d'achat (GIPA) du traitement indiciaire des fonctionnaires concerne tous les fonctionnaires titulaires et les agents non titulaires. Le mécanisme de la GIPA repose sur une comparaison entre l'évolution du traitement indiciaire brut détenu sur une période référence de quatre ans et celle de l'indice des prix à la consommation.

La prise en charge des abonnements de transport en commun

La prise en charge partielle du prix des abonnements correspondant aux déplacements entre le domicile et le lieu de travail est régie par le décret 2010-676 du 21 juin 2010.

La prise en charge de 50 % par l'employeur concerne les cartes et abonnements annuels, mensuels ou hebdomadaires de la RATP, de la SNCF ainsi que par les entreprises de transport public ; les abonnements à un service public de location de vélos (possibilité de cumuler transport public + location de vélo si le trajet se complète).

Les chèques vacances

Le chèque vacances est un titre de paiement se présentant sous forme d'un chéquier, utilisable dans de nombreuses structures de vacances ou en paiement d'activités culturelles et de loisirs. Tout fonctionnaire ou agent de l'état peuvent en bénéficier sous condition de ressources. Le principe est de constituer un plan d'épargne d'une durée de 4 mois à 12 mois. En fonction des ressources, on bénéficie en fin d'épargne d'une bonification qui peut aller de 10% à 25%.

Vos représentants dans les instances

À L'AEFE

AU CONSEIL D'ADMINISTRATION, au titre de la FSU :

- Titulaire 1 : Bruno BEAURAIN
(Groupe Scolaire La Fontaine, Fès, Maroc)
- Suppléant : Olivier PERRIN
(Lycée Charles Lepierre, Lisbonne, Portugal)

- Titulaire 2 : Jean-Michel CHASSAGNE
(Lycée français de Madrid, Espagne)
- Suppléante : Françoise TOSCANE
(Ecole Paul Verlaine, La Marsa, Tunisie)

AU COMITÉ TECHNIQUE, au titre de la FSU :

- Titulaire : Alessandra DIAKHATE
(Lycée français Jean Mermoz, Dakar, Sénégal)
- Suppléante : Alexandra BERBAIN
(Lycée Van Gogh - La Haye- Pays-Bas)

AU COMITÉ HYGIÈNE ET SÉCURITÉ, au titre de la FSU :

Titulaire 1 : Jean-Michel CHASSAGNE (Lycée français de Madrid, Espagne)
Suppléante : Estelle MAUGET (SNUipp HDF)
Titulaire 2 : Alain BORRAT (Lycée français de Barcelone, Espagne)

AU COMITÉ D'ACTION SOCIALE DE L'AEFE

Titulaire : Christophe LE BOLC'H (SNUipp HDF)
Suppléant : Pierre-Yves MIRAGLIESE (SNUipp HDF)

EN COMMISSION CONSULTATIVE PARITAIRE CENTRALE C, pour le SNUipp-FSU :

compétente pour les instituteurs et professeurs des écoles

Titulaires :

Estelle MAUGET (SNUipp HDF), Jean-Michel CHASSAGNE (SNUipp HDF), Christophe LE BOLC'H (SNUipp HDF), Pierre-Yves MIRAGLIESE (SNUipp HDF)

Suppléants :

Pierre BREZOT (Lycée français de Madrid, Espagne), Claire DUCRUET (Lycée français de Barcelone, Espagne), Marie MOREL EL KHOURI (Grand lycée franco libanais), Philippe AMRANE (Ecole Pierre de Ronsard, Rabat, Maroc)

AU MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE

A LA COMMISSION ADMINISTRATIVE PARITAIRE NATIONALE pour le SNUipp-FSU :

Titulaire : Pierre-Yves MIRAGLIESE (SNUipp HDF)

NOUS CONTACTER

SNUipp Hors de France
128 Bd Blanqui
75013 PARIS

Tél : 01 40 79 50 70

Courriel: hdf@snuipp.fr
Skype : [snu-hdf](https://www.skype.com/fr/contacts/snu-hdf)
Site : www.snuipp.fr
rubrique Hors de France

Si vous souhaitez recevoir La Lettre d'information du SNUipp HDF, abonnez-vous à notre liste de diffusion:
http://list.snuipp.fr/mailman/listinfo/snuhdf_infos

L'équipe nationale du SNUipp-FSU « Hors de France » :

Pierre-Yves MIRAGLIESE, Jean-Michel CHASSAGNE, Estelle MAUGET, Christophe LE BOLC'H



STAGE HORS DE FRANCE

La 21^{ème} édition du stage d'été du secteur hors de France aura lieu à Paris les 19, 20 et 21 août 2015 et rassemblera des collègues du monde entier. Ce rendez-vous annuel permet de faire le point sur l'actualité du réseau de l'enseignement français à l'étranger, sur les problématiques locales et l'organisation de la vie syndicale. Les analyses qui en ressortent concourent à l'élaboration du texte d'orientation du SNUipp hors de France. Ce stage est aussi un moment convivial, d'échanges entre collègues des quatre coins du monde.

